Intérêt du sujet • Avec ce sujet, nous verrons comment l'appel d'Olympe de Gouges trouve un écho dans les écrits féministes contemporains.

Dans *Ainsi soit-elle* (1975), l'auteure féministe Benoîte Groult écrit : « Il faut que les femmes crient aujourd'hui. Et que les autres femmes – et les hommes – aient envie d'entendre ce cri. Qui n'est pas un cri de haine, à peine un cri de colère, car alors il devrait se retourner contre elles-mêmes. Mais un cri de vie. » En quoi cette citation éclaire-t-elle votre lecture de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ?

Vous répondrez à cette question dans un développement structuré. Votre travail prendra appui sur l'œuvre d'Olympe de Gouges au programme, sur le travail mené dans le cadre du parcours associé, et sur votre culture personnelle.

Introduction

[Accroche] La romancière et essayiste Benoîte Groult (1920-2016) a accompagné les luttes de la jeunesse féministe dans les années 1970, avant de présider une commission pour la féminisation des noms de métiers dans les années 1980.

[Explication du sujet] Dans *Ainsi soit-elle* (1975), elle incite les femmes à « crier » leurs droits et leurs revendications dans une société française dominée par les hommes, où l'on vient à peine de voter la loi Veil (17 janvier 1975) dépénalisant l'avortement.

[Problématique] La démarche d'Olympe de Gouges dans la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791) est-elle comparable à celle de Benoîte Groult ? De quelle manière souhaite-t-elle éveiller les consciences sur la condition féminine et pousser les femmes à l'action ?

[Annonce du plan] Nous verrons tout d'abord qu'Olympe de Gouges considère le « cri » des femmes comme une nécessité vitale ; puis nous montrerons que son appel s'adresse aux femmes mais aussi à l'ensemble de la société ; enfin nous nous intéresserons aux revendications concrètes qu'il contient.

I. Un cri nécessaire

1. Un constat amer sur la condition féminine

« Il faut que les femmes crient » affirme Benoîte Groult en 1975. Le « cri » poussé par Olympe de Gouges en 1791, dans sa *Déclaration,* est à la mesure de la situation des femmes de son époque, plongées dans une réalité jugée « effroyable ».

Le constat est sans appel : les femmes sont soumises à la « tyrannie perpétuelle » des hommes, qui limite l'exercice de leurs droits naturels (article iv). Cette domination masculine rend le statut des femmes comparable à celui des esclaves.

Ainsi, deux ans après la prise de la Bastille et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, les femmes n'ont toujours aucun droit politique : ni le droit de vote, ni celui d'exercer de fonctions politiques ; or « la Constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la nation [= les femmes] n'a pas coopéré à sa rédaction » (article xvi).

2. Une réflexion sur les injustices subies par les femmes

Olympe de Gouges relève d'autres injustices subies par les femmes dans la sphère privée : par exemple, la femme non mariée peut être abandonnée sans ressources par un homme. En outre, l'auteure fustige l'iniquité des « lois anciennes et inhumaines » qui refusent aux enfants nés hors mariage tout droit « sur le nom et sur le bien de leur père » (postambule).

Il faut donc que « la libre communication des pensées et des opinions » (article xi) donne aux femmes le droit de demander publiquement aux pères de leurs enfants d'en assumer la responsabilité. La question de la bâtardise touche d'autant plus Olympe de Gouges qu'elle était sans doute elle-même une fille adultérine.

De même, Denis Diderot relate dans son *Supplément au Voyage de Bougainville* (1772) l'histoire de Miss Polly Baker, une Américaine accusée d'avoir eu des enfants hors mariage ; pour sa défense, l'honnête femme assure que son seul tort fut « de confier [son] honneur à un homme qui n'en avait point ».

II. Un cri adressé à la société entière

1. Un appel destiné avant tout aux femmes

Face à cette situation injuste, Olympe de Gouges apostrophe en premier lieu ses contemporaines pour susciter leur prise de conscience : « Ô femmes ! femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? » (postambule).

Ces dernières sont incitées à faire leur autocritique : en fondant naguère leur pouvoir sur la ruse et leurs charmes, « les femmes ont fait plus de mal que de bien », déplore l'auteure. À l'instar d'Olympe de Gouges, Benoîte Groult rappelle aux femmes que leur éventuel « cri de colère […] devrait se retourner contre elles-mêmes ».

Malgré les obstacles, l'auteure de la *Déclaration* estime que le désir de s'émanciper de la tutelle masculine peut se réaliser s'il est suffisamment fort : « vous n'avez qu'à le vouloir ». Cette conviction rappelle celle d'Étienne de La Boétie incitant les peuples asservis à se défaire de leurs tyrans : « Soyez résolus à ne plus servir, et vous voilà libres. » (*Discours de la servitude volontaire*, 1574).

2. Une virulente critique adressée aux hommes

Toutefois, Olympe de Gouges s'adresse également aux hommes et l'on pourrait entendre un « cri de colère » dans le ton polémique du pamphlet qui précède la *Déclaration* : « Homme, es-tu capable d'être juste ? ». L'homme est en effet présenté comme un être « bizarre, aveugle, boursouflé de sciences et dégénéré […] dans l'ignorance la plus crasse » ; son désir de « commander en despote » y est ridiculisé.

De même, dans les *Lettres persanes* de Montesquieu (1721), Roxane affirme sa liberté inaliénable face à la tyrannie domestique de son époux : « […] j'ai pu vivre dans la servitude ; mais j'ai toujours été libre : j'ai réformé tes lois sur celles de la nature ; et mon esprit s'est toujours tenu dans l'indépendance. »

Néanmoins, pour Olympe de Gouges comme pour Benoîte Groult, il ne s'agit pas de pousser un « cri de haine ». L'auteure de la *Déclaration* en appelle à la raison des hommes afin qu'ils prennent conscience des injustices dont ils sont coupables, en constatant notamment la contradiction entre leurs actes et les principes hérités de la Révolution.

III. Un cri convaincant, porteur de revendications fortes

1. Une argumentation convaincante

Comme le souligne Benoîte Groult, les femmes et les hommes doivent avoir « envie d'entendre ce cri ». Afin de convaincre son auditoire, Olympe de Gouges utilise un procédé ingénieux : le pastiche de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, adoptée en 1789 par l'Assemblée constituante.

La forme juridique fait appel à la raison des lecteurs. Les différences subtiles avec le texte original soulignent l'exclusion des femmes du champ civique : l'expression « tous les citoyens » est ainsi systématiquement précédée de « toutes les citoyennes et… ». Cette situation était déjà dénoncée par Condorcet en 1790 : « Tous n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité ? »

Des procédés rhétoriques comme l'ironie concourent à l'efficacité du discours d'Olympe de Gouges. Ainsi écrit-elle à propos de la liberté d'expression et d'opinion des femmes : « la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune » (article X).

2. Pour un nouveau modèle social

C'est l'égalité entre les femmes et les hommes qui constitue la visée finale de la *Déclaration*. L'auteure propose de nombreuses réformes à cette fin : l'accès égal aux affaires publiques (article xiii), un partage égal du patrimoine (article xiv), ainsi qu'un nouveau contrat de mariage.

Dans *Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais (1784), le personnage de Marceline déplore en effet que les femmes soient « traitées en mineures pour [leurs] biens, punies en majeures pour [leurs] fautes ». Il s'agit donc de donner à la femme une citoyenneté pleine et entière (article premier) en la faisant sortir de son statut d'éternelle mineure, soumise à son père, puis à son mari.

C'est donc bien un « cri de vie » que pousse Olympe de Gouges afin d'améliorer la société dans son ensemble. Tous ont à gagner à cette « réunion de la femme et de l'homme » (article iii), seule capable de constituer politiquement la nation souveraine.

Conclusion

[Synthèse] À travers la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, Olympe de Gouges exprime bien une sorte de « cri de vie ». Son objectif : éveiller la conscience des femmes sur leur condition, et les pousser à lutter pour leur égalité, afin de parvenir à une société harmonieuse où les droits et les devoirs de chacune et chacun seraient définis de manière plus juste.

[Ouverture] C'est en redécouvrant l'œuvre d'Olympe de Gouges que Benoîte Groult, deux cents ans plus tard, s'en est inspirée dans son combat féministe.